

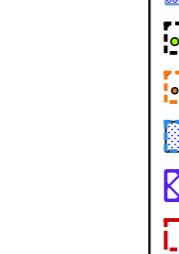
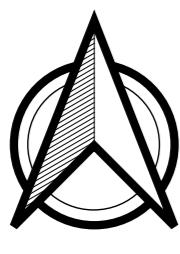
Plan Local d'Urbanisme

4.2 - Secteur nord

échelle 1/2500

Arrêté par délibération du conseil municipal du : 24 juin 2025

Approuvé par délibération du conseil municipal du :



- bati ajouté
- ## zonage
- ### ZONES
- A zone agricole destinée aux constructions agricoles
 - An Zone agricole soumise à Natura 2000
 - Ap zone agricole liée aux parcs de bâti remarquable
 - As zone agricole stricte
 - AU zone d'urbanisation future pour l'habitat
 - N zone naturelle
 - Nca zone naturelle d'exploitation de carrière
 - Ncp zone naturelle camping
 - Nd zone de dépôt de matériaux inertes
 - Nj zone de jardins
 - Nl zone naturelle destinée aux équipements de loisirs et sportifs
 - Nn Zone naturelle soumise à Natura 2000
 - Np zone naturelle liée aux parcs de bâti remarquable
 - Nt Zone de transport de matériaux liés à l'extraction
 - Ua zone urbanisée d'habitat dense de la centralité
 - Ja1 zone urbanisée d'habitat dense
 - Ub zone urbanisée d'habitat moyennement dense de la centralité
 - Ub1 zone urbanisée d'habitat moyennement dense
 - Uc zone urbanisée d'habitat collectif
 - Ud zone urbanisée spécifique de lotissement
 - Ue zone urbanisée d'activité économique
 - Ue1 zone urbanisée d'activité économique stricte
 - Uep zone urbanisée d'équipements publics ou d'intérêt collectif
 - Uh zone d'habitat hameau ancien contraint
 - Uh1 zone d'habitat hameau ancien contraint
 - Ui zone urbanisée d'activité industrielle
 - Ur zone urbanisée remarquable
- ### PRESCRIPTIONS SURFACIQUES
- NN espace naturel sensible
 - == trame verte bleue secteur humide - secteur de tourbière
 - bo trame verte et bleue strate boisée- forêt présumée ancienne
 - bb trame verte et bleue strate bocagère - arbre isolé
 - .. trame verte et bleue strate bocagère - secteur haie basse
 - ...: trame verte et bleue strate bocagère - secteur haie multistraté
 - ## trame verte et bleue strate humide - secteur cours d'eau
 - bo trame verte et bleue strate humide - secteur forêt alluviale Rhône
 - oo trame verte et bleue strate ouverte - secteur de prairie sèche
 - ## trame verte et bleue strate humide - secteur étang et retenue
 - xx emplacement réservé
 - Limitations de la constructibilité pour des raisons de risques
 - nn éléments de paysage à maintenir ou remettre en état au titre de l'article L151-23 du cu secteur soumis à orientation d'aménagement et de programmation

